



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 19 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 13 septembre 2024
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 25 septembre 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Alexis ARRAS, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Alexis ARRAS a donné pouvoir à M. Julien RELAUX
Mme Gisèle CAMIADE a donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOURDIEU,
Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Mylène HENault,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COURSE LANDAISE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 12 SEPTEMBRE 2024 .

CONSIDÉRANT que la ville de Dax est affiliée depuis de nombreuses années à la Fédération Française de la Course Landaise, dite FFCL. Cette fédération créée en 1953 est agréée par le ministère de la jeunesse et des sports. Elle organise et réglemente le fonctionnement de la course landaise, inscrite depuis juin 2020 au Patrimoine Culturel Immatériel, qui se pratique essentiellement dans les Landes, le Gers, les Pyrénées Atlantiques, les Hautes Pyrénées, le Lot et Garonne et la Gironde,

CONSIDÉRANT l'organisation par la Fédération Française de la Course Landaise du championnat de France des écarteurs et sauteurs aux Arènes de Dax, le dimanche 29 septembre à 14h30 ou dimanche 06 octobre 2024 en cas de repli,

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par la FFCL, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle afin de valoriser et promouvoir cette culture et soutenir les évènements organisés sur la ville de Dax et notamment le Championnat de France des écarteurs et sauteurs.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 400 € à la Fédération Française de Course Landaise afin de valoriser et promouvoir cette culture et soutenir les évènements organisés sur la ville de Dax,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibus - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »